

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons-de-Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

**Présents :** André ARROUCHE, Jean-Luc GAZEL, Nadège GIL, Cyril BOITTIER, Delphine GAZEL, Theodorus VAN DER RAADT, Corinne LOPETEGUI, Zehira MANCINA, Fabienne THIVAND, Robert AOUDIA, David GARCIA, Yannis FARGUES MEUR, Mégane MOLINIER, Marianne SAMUEL-GAVAT, Pierre BLONDEAU, Maud VAUTHEROT.

**Représentés :** Bruno GIRONA Représenté par Jean-Luc GAZEL, Laurent CHARRAS représenté par Delphine GAZEL, Stéphanie PEYRAS représentée par Nadège GIL

**Absents :** /

**Excusés :** /

Mme Mégane MOLINIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 01 avril 2026 - **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'ordre du jour :

De rajouter le point suivant : Marché de plein Air et de reporter le point N°5 : Demande de subventions d'investissements.

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

**1 – Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de **voter les taux d'imposition** pour l'année **2026**.

Monsieur le Maire précise que le taux de Taxe d'Habitation **est pour les Résidences Secondaires**.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions et donc de fixer les taxes comme suit :

	Taux d'imposition de 2025	Taux d'imposition de 2026
<b>Taxe Foncière Bâti (TFB)</b>	<b>43,61%</b>	<b>43,61%</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)</b>	<b>107,02%</b>	<b>107,02%</b>
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	<b>11,75%</b>	<b>11,75%</b>

**Après débat, proposition adoptée à la majorité.**

**2 - Budget primitif Principal 2026**

Monsieur le Maire précise que le **budget est voté** par le conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Pons n'est pas tenue d'un débat d'orientation budgétaire (uniquement pour les communes de plus de 3500 habitants).

Monsieur le Maire propose de voter le budget par chapitre et met le budget principal de l'exercice 2026 au vote. Monsieur le Maire présente le projet de budget qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	3 394 822,34 €	3 394 822,34 €
<b>Investissement</b>	2 703 247,62 €	2 703 247,62 €

**Après débat, proposition adoptée à la majorité.**

### 3- Répartition des crédits votés aux comptes 6558, 657362

Monsieur le Maire propose la répartition des contributions des comptes 6558 et 657362 comme suit :

Compte	Nature de dépense	Crédit voté	Montant attribué	Bénéficiaire
6558	Autres contributions obligatoires	24 675,52 €	24 675,52 €	Ecole privée Saint-Joseph
657362	Centre Communal d'Action Sociale CCAS	7 000,00 €	7 000,00 €	CCAS Saint-pons de Thomières

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

### 4 - Affectation des subventions sur les crédits votés au compte 65748

Monsieur le Maire propose une répartition et demande au conseil d'en délibérer :

ASSOCIATIONS	Accordée en 2026		TOTAL 2026
	Fonct	EXCEP	
ALTERNATIVES 34220	160,00 €	- €	160,00 €
ASSOCIATION UN AVENIR POUR TOUS	- €	400,00 €	400,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400,00 €	- €	400,00 €
AMIS DE CAVENAC		300,00 €	300,00 €
AMIS DE L'ORGUE	1 000,00 €	1 200,00 €	2 200,00 €
APEL (parents d'Elève St-Joseph)		500,00 €	500,00 €
ASCSP	700,00 €	- €	700,00 €
ASSOCIATION ŒUVRES SOCIALES MON OUSTAL	- €	800,00 €	800,00 €
ASSOCIATION LA TRUITE DU JAUR	160,00 €	- €	160,00 €
AVENIR ST PONS TENNIS	750,00 €	- €	750,00 €
BIBERON CLUB		2 000,00 €	2 000,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE MAT FRESCATIS	- €	2 400,00 €	2 400,00 €
COOP SCOLAIRE ELEMENTAIRE FRESCATIS	- €	3 500,00 €	3 500,00 €
COMITE DES FETES "LES TAMAROUS"	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
ETOILE SPORTIVE DU JAUR	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
FAMILLES RURALES (Epicerie Solidaire)	200,00 €	- €	200,00 €
FOYER DE BRASSAC	500,00 €	- €	500,00 €
FSE COLLÈGE DU JAUR	- €	400,00 €	400,00 €
GASP	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
GENEALOGIE ST PONAISE	160,00 €	- €	160,00 €
GROUPEMENT CYNETIQUE	200,00 €	- €	200,00 €
HARKIS DES HAUTS CANTONS	160,00 €	- €	160,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	160,00 €	- €	160,00 €
LOU CASTAGNAIRES DAL SOUMAL	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
POUR LES PITCHOUNS DE FRESCATIS	500,00 €	- €	500,00 €
RASED OCCE	200,00 €	- €	200,00 €
RESTOS DU CŒUR	400,00 €	- €	400,00 €
RETRO MECA	300,00 €	- €	300,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €	- €	400,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	500,00 €	- €	500,00 €
SPELEO CLUB ST PONS	160,00 €	- €	160,00 €
TELE PONS	350,00 €	- €	350,00 €
THE O SCRAP	160,00 €	- €	160,00 €
UN PAU DE MAI	- €	500,00 €	500,00 €
UNRPA (Association Aguze et Jaur)	500,00 €	- €	500,00 €
UPSP	- €	300,00 €	300,00 €
Maison de Santé (MSP)	- €	11 300,00 €	11 300,00 €

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

## 5 – Marché de plein Air

Monsieur le Maire rend compte au conseil de la tenue dernièrement ce mercredi 15/04/2026 de la commission paritaire du Marché de plein air portant sur le sujet du marché du dimanche matin. Précise la requête des commerces de proximité mise en concurrence (successif au mercredi – Primeur, fleuriste...), du nombre très restreint de commerçant présents le dimanche matin (aléatoire parfois 1 commerçant) ; problème de sécurité qui imposera la fermeture totale de la place pour être en règle (impact commerçants terrasses et autres *Parking*), et la mobilisation d'un agent municipal... M le Maire précise que la commission paritaire du marché de plein air a émis un Avis favorable à l'unanimité pour la suppression du marché du dimanche matin ; le conseil municipal doit également se prononcer à la suite pour confirmer la suppression du marché du dimanche matin à partir du 1er mai 2026.

**Après débat, proposition adoptée à la majorité.**

## 6 - Campotel du Jaur

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a un signer un bail dérogatoire afin de permettre la reprise du fonctionnement du Campotel et permettre sa réouverture.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en date du 24 septembre 2025, le conseil avait donné mandat à Monsieur le Maire pour négocier une convention de location-vente et la soumettre au conseil municipal. Que la négociation a été présentée au Conseil du 10 Décembre 2025.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de location-vente avec la société **NW INVEST**.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

## 7- Ressources Humaines

### - Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le **tableau des effectifs** constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du **01 juin 2026** afin permettre la nomination du placier à l'issue de son CDD.

Commune de Saint-Pons de Thomières					
Modification du tableau des effectifs à compter du 01 /06/2026					
Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s)	Cat.	Durée hebdo.	Nombre de postes prévus	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
<b>Agents occupant un emploi permanent de la filière technique</b>					
placier	C	8/35	1	0	1

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

### - Projet de réorganisation du service technique et changement des horaires hebdomadaires

Monsieur le Maire précise au conseil que les horaires du service technique sont actuellement les suivants :  
Semaine 1 : 7 H 45 - 12 H 00 --- 13 H 30 - 17 H 00 soit 38,75 Heures par semaine

Semaine 2 : 7 H 45 - 12 H 00 -- 13 H 30 - 17 H 00 soit 31,00 Heures par semaine et donc 1 jours de repos compensateur (lundi ou vendredi)

Monsieur le Maire propose au conseil, dans le cadre d'une nouvelle organisation de ce service et par nécessité de service, de modifier les horaires des agents du service technique comme suit :

**Du lundi au Vendredi 8 H 00 - 12 H 00 --- 13 H 30 - 16 H 30 Soit 35 Heures par semaine conformément à la durée légale à compter du lundi 06 juillet 2026.**

**Après débat, proposition adoptée à la majorité.**

**M. Bruno GIRONA, adjoint au maire en charge du service est mandaté pour mener à bien cette réorganisation.**

### **9 – Soutien du collège du Jaur**

Madame Delphine GAZEL informe le conseil des difficultés rencontrées au collège du Jaur et donne lecture d'une motion présentée par les Parents d'élèves.

Monsieur le Maire, en soutien, propose d'adopter cette motion

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

### **10 - Questions diverses**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des points suivants :

- Cérémonie le 26 avril à 12 h
- Cérémonie le 08 mai à 10 h 45
- Orchestre le 25 avril à 18h à la salle des fêtes
- Consultation commissions extra-municipale « Animation-Culture Jeunesse » ;
- Courrier INSEE – Campagne de confortement du recensement début mai restitution avant Juillet 2026

M. Robert AOUDIA demande s'il est possible d'installer des racks à vélos, d'installer un panneau pour les personnes à mobilités réduites (PMR), sur la promenade des Tilleuls, et de prévoir une signalétique pour les vélos entre la voie verte et le centre-ville. Monsieur le Maire précise que les racks et les panneaux sont déjà prévus et en cours de déploiement. Concernant la mise en place d'une signalétique pictogramme cycliste sur la RD 907 et la RD 612, pour la liaison entre la Voie Verte et le centre-ville, une demande spécifique sera transmise aux services des routes du Conseil départemental, gestionnaire de ces voiries.

Mme SAMUEL-GAVAT rend compte des nuances subies par la Fleuriste, concernant des déchets et déjections canine à proximité de son commerce.

M. Pierre BLONDEAU informe que les jeux sur la voie verte sont dégradés. M le maire sollicitera le service technique pour vérifier ce signalement.

M. Pierre BLONDEAU demande des précisions sur les problèmes liés à la réservation de la cantine.

Monsieur le Maire précise qu'un portail famille a été mis en place afin de faciliter la réservation et le paiement des places de la cantine. Monsieur le Maire précise également que le sujet est connu et dû au manque de place effectives par rapport aux nombreuses demandes et qu'une réunion de travail est prévue à ce sujet.

Mme Zéhira Mancina demande s'il est possible d'interdire l'accès des camping-cars et des véhicules d'une certaine largeur et longueur entre le Boulevard du Nord et la Rue du Truquet.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion va être menée à ce sujet.

**Séance levée à 21 h 20**

La secrétaire de séance,



Mme Mégane MOLINIER

Le Maire,



M. André ARROUCHE.